

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2000**DELIBERATION N° 2000/06/791**

OBJET : Service Sports/Loisirs/Jeunesse : fixation de taux horaires bruts de vacations pour la saison 2000/2001 (Espace Loisirs).

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 précitée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT que compte tenu de leur nature et de leur fréquence, les activités proposées ne peuvent pas être assurées par des agents permanents titulaires, stagiaires ou non titulaires à temps plein,

CONSIDERANT qu'il convient de répondre à des besoins discontinus dans le temps,

CONSIDERANT qu'il convient d'engager des agents non titulaires vacataires pour répondre aux besoins du service Sports/Loisirs/Jeunesse, pendant la saison 2000/2001,

CONSIDERANT que ces agents non titulaires vacataires seront chargés d'exécuter un acte déterminé,

VU le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux horaires bruts de vacations suivants, applicables pour la saison 2000/2001, aux agents non titulaires vacataires du service Sports/Loisirs/Jeunesse (Espace Loisirs),

DIT que lorsqu'une activité inclut plusieurs taux, celui le plus élevé sera octroyé à l'animateur justifiant d'une expérience professionnelle confirmée, et suivant son niveau de diplôme,

DIT qu'un animateur débutant se verra obligatoirement octroyé le premier taux,

Activités Socioculturelles	Taux horaires bruts
Atelier Modelage - Sculpture	110 francs
Atelier Dessin - Peinture	110 francs
Atelier Arts Plastiques	110 francs
Atelier Art - Déco	77 francs
Atelier Environnement	150 francs
Atelier Découverte des techniques et travaux manuels	77 francs
Atelier Couture	130 francs

Activités Sports/Loisirs Enfants	Taux horaires bruts
Natation Omnisports	70 francs / 97 francs
Escalade	150 francs
Psychomotricité (éveil dans l'espace)	70 francs / 97 francs / 119 francs
Patinage en temps scolaire	110 francs

Activités Sports/Loisirs Adultes et Adolescents	Taux horaires bruts
Gym (entretien - retraités - tonic) - Aquagym - Culture physique d'entretien	97 francs / 105 francs / 110 francs
Musculation	125 francs
Yoga	200 francs
Gym Sky Danse	130 francs
Step / gym stretch - TAF - Body Sculpt	97 francs / 105 francs / 150 francs
Atelier socio-relationnel / Relaxation	200 francs

DIT qu'aux taux précités, sera versée mensuellement une indemnité de congés payés égale à 10% du traitement brut,

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme
Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

- 7 JUL 2000



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 7-7-2000
la 7-7-2000
Le Maire.